



**DIRECTION GENERALE DES SERVICES**  
Direction Gestion de l'Espace Public, Commerce & Artisanat  
Service Gestion Technique de l'Occupation du Domaine Public

Extrait du registre des arrêtés N° A.226-100

**NOUS, MAIRE D'AIX-EN-PROVENCE**

ADP

**Accusé de réception en préfecture**

**Identifiant :**

**Date de réception :**

**Date de notification**

**Date d'affichage : du au**

**Date de publication :**

## **ARRÊTÉ**

### **AJOUT DE SEPT EMPLACEMENTS SUR LE MARCHE TEXTILE SIS COURS MIRABEAU POUR LA PÉRIODE DU 14 AU 30 AVRIL 2026**

VU le Code de la Voirie Routière et notamment son article L113-2,

VU le Code Pénal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-18, L2212-2 et L2213-6,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment les articles L2122-1, L2122-2, L2122-3 et L2125-1 alinéa 1,

VU la loi n°91-663 du 13 juillet 1991 renforçant les dispositions en faveur des personnes handicapées,

VU la loi n°2017-1510 du 30 octobre 2017 renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme,

VU le décret ministériel n°2006-1658 du 21 décembre 2006 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics,

VU l'arrêté ministériel du 15 janvier 2007 portant application du décret n°2006-1658 du 21 décembre 2006 relatif à l'accessibilité de la voirie et des espaces publics,

VU la délibération n°DL.2025-459 du Conseil Municipal du 19 décembre 2025 relative à la comptabilité communale – fixation des tarifs et droits des services publics – application au 1<sup>er</sup> janvier 2026,

VU la délibération n°DL.2026-1 du Conseil Municipal du 27 mars 2026 relative à l'élection du Maire,

VU la délibération n°DL.2026-2 du Conseil Municipal du 27 mars 2026 relative à la détermination du nombre de postes d'Adjoints au Maire,

VU la délibération n°DL.2026-3 du Conseil Municipal du 27 mars 2026 relative à l'élection des Adjoints au Maire,

VU l'arrêté municipal n°A.2023-65 du 16 janvier 2023, portant réglementation des Marchés de la Ville d'Aix-en-Provence et notamment son article 3,

VU l'arrêté municipal n°A.2026-877 du 7 avril 2026 portant délégations de fonctions et de signature de Monsieur Michaël ZAZOUN, 11<sup>ème</sup> Adjoint au Maire,

**CONSIDÉRANT** les préconisations sécuritaires éditées par Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône,

**CONSIDÉRANT** la demande du Syndicat des Marchés de France,

**« ARRÊTONS »**

**Article 1 :** sept emplacements sont exceptionnellement ajoutés aux quatre-vingt-onze que compte le marché « Textile » situé sur le Cours Mirabeau du 14 au 30 avril 2026.

**Article 2 :** les manifestations organisées sur le domaine public et autorisées par la Ville sont prioritaires sur l'ajout des sept places du marché « Textile ». Aussi, l'ajout des sept places n'aura pas lieu lorsque cela sera rendu nécessaire notamment pour des raisons de sécurité et de bon déroulement des manifestations.

**Article 3 :** toutes les dispositions concernant la circulation et le stationnement sont prises par la Direction Gestion Voirie.

**Article 4 :** toutes les autres dispositions en vigueur définies par le Règlement des Marchés de la Ville d'Aix-en-Provence en date du 16 janvier 2023 sont maintenues.

**Article 5 :** le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille sis 31 rue Jean-François LECA 13235 Marseille Cedex 02 dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par le biais de l'application « Télérecours Citoyen » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 6** : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville d'Aix-en-Provence, Monsieur le Directeur de la Prévention et Sécurisation de la Ville d'Aix-en-Provence, Monsieur le Commissaire Central de Police, Monsieur le Trésorier Principal d'Aix-Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie est transmise à Monsieur le Sous-Préfet et affiché à l'Hôtel de Ville.



Fait à Aix-en-Provence, en l'Hôtel de Ville,

Acte signé le 14 AVR. 2026

Pour le Maire et par délégation  
L' Adjoint au Maire,  
Monsieur Michael ZAZOUN



**DIRECTION GENERALE DES SERVICES**  
Direction Gestion de l'Espace Public, Commerce &  
Artisanat  
Service Gestion Technique de l'Occupation du Domaine  
Public

## BORDEREAU DE FORMALITES

Extrait du registre des arrêtés N°

**Date de l'acte :**

ADP

**Accusé de réception en préfecture**

**Identifiant :**

**Date de réception :**

**Date de notification**

**Date d'affichage : du au**

**Date de publication :**

---

AJOUT DE SEPT EMPLACEMENTS SUR LE MARCHE TEXTILE  
SIS COURS MIRABEAU  
POUR LA PÉRIODE DU 14 AU 30 AVRIL 2026